

**DELIBERATION PORTANT ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE
DES COMPTES ADMINISTRATIFS (article L2121-14 du C.G.C.T.)**

Le Maire,

➤ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection d'un président de séance préalablement à la présentation des comptes administratifs de l'année 2012 en application de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **PROPOSE** la candidature de Mr François BONJEAN, 1^{er} adjoint, à cette fonction.

Après acquiescement de celui-ci, cette proposition est soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, par

VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0

➤ **DESIGNE** Mr François BONJEAN, 1^{er} adjoint, comme président de séance préalablement à la présentation des comptes administratifs de l'année 2012.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Marie-Martine VIGIER : avant de passer à l'approbation des comptes administratifs, Je vais tout d'abord résumer dans un bref exposé la situation financière générale du budget communal, en analysant l'évolution des principaux paramètres budgétaires.

① **capacité d'autofinancement (CAF)**

Une capacité d'autofinancement satisfaisante qui dégage un solde permettant de réaliser des investissements.

Pour rappel : la capacité d'autofinancement brute qui est l'écart constaté entre le montant des recettes de fonctionnement et le montant des dépenses de fonctionnement s'élève comparativement à :

- 362 348 € en 2011
- 362 151 € en 2012

La CAF prévisionnelle de 2013 est de 393 830 €

La capacité d'autofinancement nette qui est la somme à affecter aux investissements, après déduction du montant de la CAF brute, de l'annuité en capital des emprunts, s'élève comparativement à :

- 236 187 € en 2011
- 182 735 € en 2012

La CAF prévisionnelle de 2013 est de 227 160 €

② **la trésorerie**

Au 31 décembre 2012, elle s'établit à 480 177 € ce qui représente 100 jours de charges réelles, alors qu'une trésorerie représentant 60 jours de charges est considérée comme étant d'un bon niveau.

③ **les charges de fonctionnement**

Elles s'élèvent par habitant :

- En 2011 à 527 € (*moyenne départementale de la strate : 692 €*)
- En 2012 à 514 € (*moyenne départementale de la strate : 648 €*)

④ **les recettes de fonctionnement**

Elles s'élèvent par habitant :

- En 2011 à 635 € (*moyenne départementale de la strate : 846 €*)
- En 2012 à 621 € (*moyenne départementale de la strate : 828 €*)

⑤ **les encours de la dette**

Ils s'élèvent par habitant :

- En 2011 à 683 € (*moyenne départementale de la strate : 872 €*)
- En 2012 à 627 € (*moyenne départementale de la strate : 829 €*)

⑥ les équipements

Ils s'élevaient par habitant :

- En 2011 à 423 € (*moyenne départementale de la strate : 287 €*)
- En 2012 à 144 € (*moyenne départementale de la strate : 230 €*)

Les équipements en 2012 et l'endettement sont inférieurs à la moyenne des communes de même strate. Toutefois cette donnée doit être corrigée par 2 éléments :

- D'une part les recettes fiscales par habitant à Orcines sont inférieures à la moyenne de la catégorie, bien que les bases fiscales à Orcines soient plus élevées.
- D'autre part, les emprunts contractés pour la réalisation de deux projets conséquents :
 - l'extension de l'école en 2005
 - l'aménagement de la traverse de la Font de l'Arbre à partir de 2007

ne viendront à échéance qu'à partir de 2023 ce qui impliquait la prudence au niveau de la souscription de nouveaux emprunts.

⑦ les éléments de la fiscalité

Les bases nettes par habitant :

- TH 1 494 € (*moyenne départementale de la strate : 1 186 €*)
- TFB 1 110 € (*moyenne départementale de la strate : 940 €*)
- TFNB 17 € (*moyenne départementale de la strate : 18 €*)

les taux de 2012 Ils s'élevaient à :

- TH 8,09 % (*moyenne départementale de la strate : 12,32 %*)
- TFB 11,44 % (*moyenne départementale de la strate : 16,58 %*)
- TFNB 49,42 % (*moyenne départementale de la strate : 85,25 %*)

LES INVESTISSEMENTS

Bilan de l'année 2012

Les principaux investissements réalisés en 2012 sont les suivants :

① BUDGET PRINCIPAL

- aménagement de 2 classes à l'école publique
- poursuite des travaux de rénovation du foyer rural
- solde des travaux d'aménagement du terrain synthétique et du plateau sportif
- rénovation du four de Ternant
- travaux aux ateliers municipaux
- programme annuel de travaux de voirie
- éclairage public
- participation à l'aménagement du chemin des Gouris (*Panoramique des Dômes*)
- acquisition de matériel de voirie : panneaux de signalisation
- acquisition de matériel de déneigement : lame et épandeur
- achat de matériel divers pour les services techniques : échelles, compresseur, tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, pompe à eau, ...)
- remplacement de la borne de camping
- mobilier scolaire pour classe et cantine, aspirateur
- barnum
- matériel informatique, ordinateur portable ALSH, tableau numérique pour l'école
- travaux réalisés par Etudes et Chantiers (débroussaillage, patrimoine, ...)

② BUDGET ANNEXE DE L'EAU

- étude diagnostique du réseau AEP (alimentation eau potable)
- remplacement de compteurs d'eau dans les réservoirs
- réhabilitation de la fontaine de Ternant
- chantier du golf
- poteau incendie au golf
- achat de matériel : disque et meule, radiateur pour réservoir

③ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- marché annuel de travaux d'assainissement : Sarcenat et Ternant : séparation des eaux parasites
- démarches en vue de la construction de la station d'épuration de Ternant (STEP) dont les travaux vont prochainement débuter (négociation de l'achat des terrains, consultation des entreprises,...)

AUTRES ACTIONS ET DEMARCHES DE L'ANNEE

- poursuite du soutien au monde associatif (*40 ans du foyer rural ont bien résumé l'action de nombreuses associations communales*)
- poursuite des démarches en vue de la construction de 4 logements sociaux
- poursuite des actions de formation du personnel communal
- actions en faveur du développement touristique :
 - ↳ appui au classement de la chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO
 - ↳ négociations avec le Conseil Général ayant abouti à l'échange de parcelles dans le cadre de la mise en service du train à crémaillère
 - ↳ signalétique des chemins
 - ↳ approbation de la charte révisée du PNRVA
 - ↳ plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du Puy-de-Dôme
 - ↳ signature d'une convention de passage avec le Conseil Général et le SMGF : autorisation de passage piétons, cavaliers, VTT
- conclusion d'une convention avec Chenil Service (meilleure gestion de la capture et du transport des animaux errants)

CEREMONIES ET EVENEMENTS EN FAVEUR DES HABITANTS

- cérémonies commémoratives
- fête annuelle d'Orcines en liaison avec le Comité d'Animation
- forum des associations
- repas des Aînés
- Durtorcha
- course de côte

BUDGET PRINCIPAL

A la section de fonctionnement, l'évolution comparative CA 2012 / CA 2011 se présente ainsi qu'il suit : on constate un montant de dépenses, un montant de recettes et un excédent de fonctionnement de l'année quasiment identiques.

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>EXCEDENT DE FONCT.</u>
2011	1 869 023,04	2 231 371,31	362 348,27
2012	1 866 459,74 (-0,13 %)	2 228 725,84 (-0,12 %)	362 266,10 (-0,02 %)

① Dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 (*charges à caractère général*) - 5,87 %
- Chapitre 012 (*frais de personnel*) + 6,55 %
- Chapitre 65 (*autres charges de gestion courante*) - 13,34 %
- Chapitre 66 (*charges financières*) + 6,98 %
- Chapitre 014 (atténuations de produits) + 32,26 %

② Recettes de fonctionnement

- Chapitre 013 (*atténuations de charges*) + 25,18 %
- Chapitre 70 (*produits de services*) - 40,72 % ramené à 6,23 % (SMGF)
- Chapitre 722 (*immobilisations corporelles*) - 272,84 % travaux en régie
- Chapitre 73 (*impôts et taxes*) + 2,47 %
- Chapitre 74 (*dotations et participations*) - 5,99 %
- Chapitre 75 (*autres produits de gestions courantes*) - 16,46 %

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

A la section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2012 s'élèvent à 419 770,08 € contre 345 762,22 € en 2011, soit un accroissement de 21,40 % (ramené à 8,30 %) si l'on exclut l'accroissement des dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2012 s'élèvent à 457 270,78 € contre 419 564,73 € en 2011, soit un accroissement de 8,98 %.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

A la section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2012 s'élèvent à 197 938,24 € contre 174 825,37 € en 2011, soit un accroissement de 13,22 % (ramené à 5,82 %) si l'on exclut l'accroissement des dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2012 s'élèvent à 173 211,30 € contre 199 687,43 € en 2011, soit une diminution de 15,28 %. (l'écart est induit par une recette exceptionnelle en 2011 : remboursement du contentieux « balcons d'Orcines »). Si l'on exclut cette somme, les recettes de 2011 sont ramenées à 174 278 €, voisines de celles de 2012 (- 0,61 %)

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 1611-1 à L 1611-8 portant principes généraux des budgets

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François BONJEAN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur Jean-Marc MORVAN

➔ **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS
011	Charges à caractère général	598 507,79
12	Charges de personnel	957 454,54
65	Autres charges de gestion courante	192 795,11
66	Charges financières	95 021,64
67	Charges exceptionnelles	4 215,16
014	Atténuation de produits	9 920,50
042	Opération d'ordre	8 545,00
	MONTANT TOTAL	1 866 459,74

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS
6419	Remboursement salaires	114 043,14
70	Produits des services	101 038,37
042	Travaux en régie (opération d'ordre)	15 195,02
73	Impôts et taxes	1 439 404,85
74	Dotations et participations	462 709,59
75	Autres produits de gestion courante	64 977,26
77	Produits exceptionnels	31 357,61
	MONTANT TOTAL	2 228 725,84

Soit un excédent de clôture en fonctionnement de 362 266,10 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS RAR compris
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 774,03
204	Subventions d'équipement versées	5 335,88
21	Immobilisations corporelles	199 432,76
23	Immobilisations en cours	253 436,51
16	Emprunts et dettes	179 415,27
27	Autres immobilisations financières	11 094,56
040	Opérations d'ordre	15 195,02
	MONTANT TOTAL	675 684,03

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS RAR compris
1068	Excédent antérieur reporté	511 935,62
13	Subventions d'investissement	403 994,28
040	Opérations d'ordre	8 545,00
10	Dotations, réserves (hors 1068)	348 247,30
23	Immobilisations en cours	2 631,20
	MONTANT TOTAL	1 275 353,40

Soit un excédent de clôture en investissement de 599 669,37 €

Le Conseil Municipal, après délibération

⇒ **ADOpte** le compte administratif du budget principal pour l'année 2012 par :

VOTE : **pour :** 20 **contre :** 2 **abstention :** 0

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 1611-1 à L 1611-8 portant principes généraux des budgets

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François BONJEAN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur Jean-Marc MORVAN

⇒ **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de l'eau, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS
011	Charges à caractère général	143 537,93
014	Atténuation de produits	39 376,00
65	Autres charges de gestion courante	105 515,96
67	Charges exceptionnelles	1 459,23
042	Dotation aux amortissements	129 880,96
	MONTANT TOTAL	419 770,08

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS
70	Produits des services	412 566,74
75	Autres produits de gestion courante	10,40
042	Opérations d'ordre	44 693,64
	MONTANT TOTAL	457 270,78

Soit un excédent de clôture en fonctionnement de 37 500,70 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS RAR compris
20	Immobilisations incorporelles	11 430,28
21	Immobilisations corporelles	117 519,11
23	Immobilisations en cours	88 387,78
040	Opérations d'ordre	44 693,64
	MONTANT TOTAL	262 030,81

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS RAR compris
106	réserve	32 091,63
13	Subventions d'investissement	46 622,91
040	Opérations d'ordre	129 880,96
	MONTANT TOTAL	208 595.50

Soit un déficit de clôture en investissement de 53 435,31 €

Le Conseil Municipal, après délibération

➔ **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'année 2012 par :

VOTE : pour : 20 contre : 2 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
--

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 1611-1 à L 1611-8 portant principes généraux des budgets

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François BONJEAN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur Jean-Marc MORVAN

➔ **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de l'assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS REALISÉS
011	Charges à caractère général	91 448,74
014	Atténuation de produits	23 525,00
66	Charges financières	16 327,49
67	Charges exceptionnelles	12,74
042	Dotations aux amortissements	67 434,88
	MONTANT TOTAL	198 748,85

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS REALISÉS
70	Produits des services	157 436,26
77	Produits exceptionnels	519,55
042	Quote part des subventions	15 255,49
	MONTANT TOTAL	173 211,30

Soit un déficit de clôture en fonctionnement de 25 537,55 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS REALISÉS RAR compris
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 804,13
23	Immobilisations en cours	64 254,54
16	Emprunts et dettes	13 031,23
040	Opérations d'ordre	15 255,49
	MONTANT TOTAL	102 345,39

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS REALISÉS RAR compris
13	Subventions d'investissement	30 854,27
10	Dotations, réserves (hors 1068)	1 290,85
106	réserves	28 527,36
040	Opérations d'ordre	67 434,88
	MONTANT TOTAL	128 107,36

Soit un excédent de clôture en investissement de 25 761,97 €

Le Conseil Municipal, après délibération

➤ **ADOPTÉ** le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2012 par :

VOTE : pour : 20 contre : 2 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2012

Le Maire,

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT de l'exercice 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après délibération, par

VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0

➤ **DECLARE** que les comptes de gestion, COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT, dressés pour l'exercice 2012 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012,

Constatant le Compte Administratif propose l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE

	FONCTIONNEMENT		
	dépenses	recettes	résultat reporté (N-1)
	1 866 459,74	2 228 725,84	55 057,34
excédent de clôture	362 266,10		
affectation du résultat	417 323,44		

	INVESTISSEMENT			RESTES A REALISER		besoin de financement
	dépenses	recettes	résultat reporté (N-1)	dépenses	recettes	-217 373,25
	675 684,03	1 275 353,40	-880 672,62	211 432,00	275 062,00	
excédent de clôture	599 669,37			63 630,00		
résultat N / N-1	-281 003,25					

TOTAUX CUMULES FONCT./INV./RAR	199 950,19
TOTAUX CUMULES FONCT./INV.	136 320,19

l'affectation du résultat sera répartie comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			002	199 950,19
INVESTISSEMENT	001	281 003,25	1068	217 373,25

Le Conseil Municipal , après délibération

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats comme énoncés ci-dessus par

VOTE : pour : 21 contre : 2 abstention : 0

➤ **AUTORISE** le Maire à répercuter cette affectation sur le budget 2013

Le Maire,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant le Compte Administratif propose l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET EAU

	FONCTIONNEMENT		
	dépenses	recettes	résultat reporté (N-1)
	419 770,08	457 270,78	141 710,88
Excédent de clôture 37 500,70			
affectation du résultat	179 211,58		

	INVESTISSEMENT			RESTES A REALISER		besoin de financement
	dépenses	recettes	résultat reporté (N-1)	dépenses	recettes	-78 542,94
	262 030,81	208 595,50	392 688,37	490 921,00	73 125,00	
déficit de clôture -53 435,31		-417 796,00				
résultat N / N-1	339 253,06					

TOTAUX CUMULES FONCT./INV./RAR	100 668,64
TOTAUX CUMULES FONCT./INV.	518 464,64

l'affectation du résultat sera répartie comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	FONCTIONNEMENT			002
INVESTISSEMENT			001	339 253,06
			1068	78 542,94

Le Conseil Municipal , après délibération

➡ **APPROUVE** l'affectation des résultats comme énoncés ci-dessus par

VOTE : pour : 21 contre : 2 abstention : 0

➡ **AUTORISE** le Maire à repercuter cette affectation sur le budget 2013

Le Maire,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant le Compte Administratif propose l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT		
	dépenses	recettes	résultat reporté (N-1)
	198 748,85	173 211,30	0,00
déficit de clôture -25 537,55			
affectation du résultat	-25 537,55		

	INVESTISSEMENT			RESTES A REALISER		besoin de financement
	dépenses	recettes	résultat reporté (N-1)	dépenses	recettes	8 563,76
	102 345,39	128 107,36	17 407,79	34 606,00	0,00	
Excédent de clôture 25 761,97		-34 606,00				
résultat N / N-1	43 169,76					

TOTAUX CUMULES FONCT./INV./RAR	-16 973,79
TOTAUX CUMULES FONCT./INV.	17 632,21

l'affectation du résultat sera répartie comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002	25 537,55		
INVESTISSEMENT			001	43 169,76

Le Conseil Municipal , après délibération

➡ **APPROUVE** l'affectation des résultats comme énoncés ci-dessus par

VOTE : pour : 21 contre : 2 abstention : 0

➡ **AUTORISE** le Maire à répercuter cette affectation sur le budget 2013

L'année 2013, vous le constatez est une année difficile. Il nous faut être pragmatique dans nos dépenses, engager l'avenir sereinement, donc redoubler de vigilance sur les dépenses à entreprendre. Notre chance est de disposer, **aujourd'hui, d'une situation financière satisfaisante** de la commune. Nous maîtrisons, notre endettement et nos taux d'imposition, que nous n'avons pas augmentés depuis 2008.

Pour votre information, les services de Clermont Communauté ont établi un bilan comparatif sur les augmentations des taxes d'habitation et foncières des 21 communes de l'agglomération. Concernant notre commune :

Entre 2001 et 2008 Orcines arrive en tête des 21 communes de l'agglomération avec 37% d'augmentation de ces taxes.

Depuis 2008, Orcines arrive en tête, mais cette fois avec 0% d'augmentation de ces taxes.

La bonne gestion d'une commune c'est d'avoir une vision saine des dépenses et des priorités à établir.

Certains de nos investissements futurs sont orientés vers l'adaptation rationnelle de nos services à l'évolution de la population et de l'économie locale. Ces projets vont bien évidemment nécessiter des financements conséquents. Si le niveau de participation des subventions de nos collectivités reste inchangé, nos projets pourront être réalisés sans augmentation des taux d'imposition communaux.

En 2013, nous continuerons avec la même ambition et détermination pour enrichir et préserver notre patrimoine. Nous maîtriserons nos dépenses pour les projets envisagés. Nous investirons pour conforter le dynamisme de notre commune. Contrairement à l'année 2008, la commune a aujourd'hui la capacité financière pour réaliser ses projets sans avoir recours à l'augmentation de nos taux d'imposition, ce qui est d'une grande importance compte tenu du contexte actuel.

Après un budget de transition en 2009, un budget de stabilisation en 2010, un budget d'avenir en 2011, un budget de progrès en 2012, le budget de 2013 sera **"un budget d'investissement de prudence"**.

La Lettre des Finances Locales du 15 février 2013 montre la gravité de la situation pour nos communes. En voici quelques extraits:

① Après l'annonce par le ministre du budget d'une réduction supplémentaire des dotations de l'Etat aux collectivités locales les associations d'élus locaux rivalisent de superlatif pour faire part de leur déception et de leur inquiétude. Pour le Président de la commission des Finances de l'AMGVF, il s'agit là d'un "recul historique des dotations". L'association des Maires de France évoque "un coup de massue sans précédent" alors que la Fédération des villes moyennes estime que " ce nouveau pacte budgétaire découle d'une idée erronée de l'Etat".

② Cette réduction des dotations intervient alors même que des charges nouvelles sont imposées aux collectivités: augmentation de la cotisation des retraites (la CNRACL) et coûts de la réforme des rythmes scolaires.

③ La réduction des dotations aux collectivités pourrait entraîner une augmentation des prélèvements obligatoires locaux en renvoyant la responsabilité et l'alourdissement de la fiscalité sur les régions, les départements et **les communes**.

A la lecture de ces propos plus pessimistes qu'optimistes, vous comprenez aisément ce réflexe de prudence qui doit nous **animer pour avoir un budget qui se doit d'être responsable**.

Nos dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à 2011 et restent inférieures au Budget Primitif 2012, malgré une légère augmentation des dépenses du personnel. Cette augmentation s'explique par des hausses de cotisations sociales et la titularisation des jeunes Orcinois en Contrat d'Aide à l'Embauche signés en 2008 et 2009. Il est important de signaler que les travaux en régie se multiplient grâce aux compétences acquises en formation. La professionnalisation pour les besoins des services se poursuit pour la qualité de vie des Orcinois.

Le dynamisme de la commune dans le développement urbanistique, économique et touristique génère aujourd'hui des recettes permettant de dégager un autofinancement conséquent qui sera investi dans nos projets **sans augmenter notre fiscalité**.

Malgré cette conjoncture morose nous continuerons, cette année, la réalisation de nos projets engagés depuis 2008:

● **Dans le cadre du développement économique avec:**

- Une troisième modification du PLU qui concernera la zone du Village Auvergnat et les anciens locaux DALLA-ZANNA. Cette proposition de modification permettra, d'une part d'être en cohérence avec le SCOT qui a classé cette zone en « secteur potentiel touristique à renforcer » et, d'autre part, de redonner une vie économique touristique à ce secteur par des investisseurs privés. Nous sommes bien dans cette synergie de dynamiser notre territoire pour mieux le faire découvrir.

● **Dans le cadre de la dynamisation du Centre Bourg avec:**

- La mobilisation de crédit pour l'Équipement Communautaire de Proximité à caractère culturel qui sera réalisé entre le Foyer Rural et la Poste dont le démarrage des travaux est programmée dans le dernier trimestre 2013.

- La consultation des Cabinets d'Architecture et les études pour l'agrandissement de la Mairie avec l'intégration de l'Office de Tourisme.
 - L'achat de jeux pour la Place de la Liberté.
 - La fin des travaux au Foyer Rural.
- **Dans le cadre de la petite enfance** avec l'affectation d'un logement social au Bois de Bournazet pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles.
- **Dans le cadre de l'amélioration de notre qualité de vie avec:**
 - L'embellissement des entrées de la commune.
 - La réfection des voûtes des fours des villages.
 - Les travaux annuels d'amélioration de la voirie dans les différents villages.
- **Dans le cadre de la préservation de l'environnement de notre planète avec:**
 - Les travaux de la station d'épuration du village de Ternant.
 - L'échéancier des travaux suite au diagnostic de notre réseau d'eau potable depuis la protection des captages jusqu'à la mise aux normes de nos installations.
 - La corrélation acoustique sur notre réseau d'eau potable dans le cadre des recherches de fuite.
- **Dans le cadre de l'accueil des touristes et de la valorisation de notre patrimoine avec:**
 - La signalétique des chemins de randonnées autour du puy de Dôme et du puy Pariou.
 - L'amélioration de la signalétique de la commune.
 - La réfection des fresques de l'église du village de Ternant.
 - L'agrandissement de l'aire de stationnement de camping-cars.
- **Dans le cadre de l'aménagement du Complexe Sportif avec:**
 - La réfection des courts extérieurs de tennis.
 - L'étude de faisabilité de l'éclairage du terrain de BMX.
- **Dans le cadre des travaux en régie par l'équipe technique avec:**
 - L'achat d'un véhicule 19 tonnes indispensable aujourd'hui pour nos travaux en régie.
 - L'achat de matériels de qualité professionnelle.
 - L'achat des terrains et les travaux d'agrandissement du cimetière.

Comme chaque année, nous prévoyons une provision pour les dépenses imprévues.

Dans le contexte de crise actuelle, nous estimons juste de ne pas alourdir la fiscalité des Orcinois, malgré la dynamique croissante de notre commune.

Dans cet objectif, le recours à l'emprunt, est également limité cette année à 300 000 € équilibrant les crédits inscrits pour l'acompte sur la participation de la commune à la construction de l'ECP.

Merci à Madame CHARTIER, Directrice Générale des Services et à son équipe pour la qualité du travail réalisé au quotidien et plus particulièrement dans le cadre de l'élaboration de ce budget.

Je laisse maintenant la parole à Marie-Martine VIGIER, adjointe chargée des finances.

DELIBERATION PORTANT TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2013

Le Maire,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B (*sexies*) relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale

Compte tenu de ces éléments

➤ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux d'imposition 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération

➤ **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2012 et de les reconduire à l'identique sur l'année 2013, soit:

- TAXE D'HABITATION : 8.09 %
- TAXE FONCIER BATI : 11.44 %
- TAXE FONCIER NON BATI : 49.42 %

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2013, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,8 %

VOTE : **pour : 21** **contre : 0** **abstention : 2**

⇒ **CHARGE** monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

DELIBERATION PORTANT TARIFICATION DE L'EAU POUR 2013

Le Maire,

⇒ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote de la tarification de l'eau

Le Conseil Municipal, après délibération

⇒ **APPROUVE** la tarification de l'eau pour l'année 2013 qui se présente comme suit :

aucune augmentation n'est appliquée, la tarification reste à 1 € du m³

VOTE : **pour : 23** **contre : 0** **abstention : 0**

DELIBERATION PORTANT TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2013

Le Maire,

⇒ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote de la tarification de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération

⇒ **APPROUVE** la tarification de l'assainissement pour l'année 2013 qui se présente comme suit :

la tarification passe de 0.88 € à 0.92 € du m³

VOTE : **pour : 23** **contre : 0** **abstention : 0**

DELIBERATION PORTANT SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire,

⇒ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'attribution des subventions aux associations

ASSOCIATIONS 2013	Subventions exceptionnelles 2013	VOTE 2013
coopérative scolaire		4 400,00 €
prévention routière Pde-D		150,00 €
Four d'Enval		100,00 €
Four de Montrodeix		100,00 €
Four de Fontanou		100,00 €
Four de la Sarce		100,00 €
Four de Solagnat		100,00 €
Four de la Source		100,00 €
Four et fontaine du Gressigny		100,00 €
Four des Piarrats		100,00 €
A.S. Orcinoise football		7 500,00 €
badminton d'Orcines		400,00 €

Basket Orcines club			8 500,00 €
bicross club d'Orcines BMX			4 500,00 €
foyer rural			9 200,00 €
Orcines karaté club			900,00 €
ski club des Dômes			600,00 €
tennis club d'Orcines			1 800,00 €
virus VTT			1 100,00 €
Trec des Volcans			1 200,00 €
Orcines animation	Fête patronale	6 000 €	3 500,00 €
ensemble Orcines			350,00 €
Amis de Ternant			300,00 €
Amicale des SPP			200,00 €
don du sang Orcines			100,00 €
APEL Ste Anne			1 200,00 €
jeunes SPV amicale			2 500,00 €
Société de chasse d'Orcines			200,00 €
Société de chasse de Ternant			100,00 €
Club des Volcans d'Orcines			200,00 €
COS personnel communal			1 200,00 €
UNC/AFN section d'Orcines	Inauguration stèle	600 €	500,00 €
Orcines Retro Mobile			100,00 €
AAPPMA La Tiretaine			200,00 €
Association la pierre levée			100,00 €
Couleur de l'eau			100,00 €
Hand-ball Club Orcinois			500,00 €
Comité régional cycliste d'Auvergne (DURTORCCHA)			650,00 €
traits des volcans			400,00 €
Les amis des arts d'Orcines			100,00 €
Si on crappait			150,00 €
Amicale laïque			500,00 €
		6 600.00 €	54 200,00 €
			60 800.00 €

• Pour le Comité d'Animation d'Orcines, la subvention pour la fête de patronale qui sera de 6 000 € maximum, sera validée par délibération après examen des comptes.

• Pour l'UNC/AFN d'Orcines, la subvention pour l'inauguration de la stèle qui sera de 600 € maximum, sera validée par délibération après examen des comptes.

Le Conseil Municipal, après délibération

⇒ **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations, comme suit :

VOTE : pour : **23** contre : **0** abstention : **0**

DELIBERATION PORTANT SUBVENTION AU C.C.A.S. POUR LE BUDGET 2013

Le Maire,

⇒ **EXPOSE** au Conseil Municipal que le C.C.A.S. a le caractère d'établissements publics communaux régis par les articles L 1612-1 à L 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, le C.C.A.S. dispose entre autres comme ressources de la subvention allouée par la commune.

➔ **INDIQUE** que cette année la subvention d'équilibre pour le CCAS doit s'élever à 43 218 € puisque par délibération en date du 10 décembre 2012, le CCAS a décidé que le mandatement 2013, de l'association d'insertion « Etudes et Chantiers », d'un montant de 25 500 €, serait sur le budget du CCAS. De plus, sur le budget du CCAS la ligne budgétaire 60631 (produits d'entretien) a été ouverte afin de payer les factures correspondant aux achats de produits d'entretien fabriqués par des CAT.

Le Conseil Municipal, après délibération

➔ **APPROUVE** l'attribution de la subvention au C.C.A.S. qui s'élève à 43 218 €

VOTE : **pour : 23** **contre : 0** **abstention : 0**

➔ **AUTORISE** le Maire à inscrire sur le budget communal 2013, à l'article 6573 la somme de 43 218 € représentant la subvention au CCAS

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES SALAIRES D'AGENTS COMMUNAUX SUR LE BUDGET DE L'EAU
--

Le Maire,

➔ **EXPOSE** au Conseil Municipal que plusieurs agents, tant sur le plan technique qu'administratif, travaillent pour le service de l'eau et qu'il convient de ce fait, d'affecter leur salaire ou une partie de leur salaire ainsi que les charges patronales correspondantes, sur le service de l'eau :

- 1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	10 %	3 540 €
- 1 Rédacteur	30 %	10 410 €
- 1 Adjoint technique principal	100 %	42 890 €
- 1 Agent de maîtrise	80 %	27 430 €
- 1 Adjoint technique	100 %	30 760 €

		115 030 €

Le Conseil Municipal, après délibération

➔ **APPROUVE** l'inscription des salaires énumérés ci-dessus sur le budget du service de l'eau, pour un montant global de 115 030 €

VOTE : **pour : 23** **contre : 0** **abstention : 0**

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIF – ANNEXE DE L'EAU - ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2013
--

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats du compte administratif 2012, les recettes et les dépenses de fonctionnement ainsi que les projets d'investissements de l'année 2013 permettent de proposer :

- d'une part, de ne pas faire varier à la hausse les taux communaux des trois taxes fiscales
- d'autre part, de ne recourir à l'emprunt que pour équilibrer la fraction de participation communale à la construction de l'ECP inscrite en 2013, soit 300 000 €, les autres dépenses d'investissements étant financées par :
 - l'autofinancement
 - le FCTVA
 - la taxe d'aménagement
 - les subventions

La section de fonctionnement

Le comparatif budget prévisionnel 2013/CA 2012 est les suivant :

- recettes	+ 8,83 %
- dépenses	+ 8,85 %

Les recettes supplémentaires sont principalement induites par l'accroissement, sans augmentation du taux communal, du produit de la taxe foncière.

Une partie des recettes supplémentaires est affectée à des investissements par le biais de l'autofinancement.

Une partie est affectée à des dépenses de fonctionnement étant entendu que les crédits inscrits à cette section ne seront pas consommés en totalité mais constituent une provision qui permettra de faire face à partir de 2014, aux accroissements éventuels de charges de fonctionnement induits notamment par la réforme des rythmes scolaires ainsi que par la baisse annoncée des dotations de l'Etat.

Rappel

- Les recettes de fonctionnement réalisées en 2012 s'élèvent à - 2,8 % par rapport au budget prévisionnel.
- Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2012 s'élèvent - 6,64 % par rapport au budget prévisionnel.

L'écart entre ces deux taux de réalisation se traduit par l'excédent de fonctionnement de l'année : 362 266 €

Le comparatif BP 2013 / CA 2012, par chapitre est le suivant :

Dépenses

- | | |
|---|---------------------------|
| • Chapitre 011 (<i>charges à caractère général</i>) | + 10,61 % ramené à 5,02 % |
| • Chapitre 012 (<i>frais de personnel</i>) | + 4,19 % ramené à 2,97 % |
| • Chapitre 65 (<i>autres charges de gestion courante</i>) | + 18,58 % ramené à 3,38 % |
| • Chapitre 66 (<i>charges financières</i>) | - 9,91 % |
| • Chapitre 67 (<i>charges exceptionnelles</i>) | + 66,07 % |

Recettes

- | | |
|--|-----------|
| • Chapitre 013 (<i>atténuations de charges</i>) | + 31,53 % |
| • Chapitre 70 (<i>produits de services</i>) | - 0,07 % |
| • Chapitre 722 (<i>travaux en régie</i>) | + 97,43 % |
| • Chapitre 73 (<i>impôts et taxes</i>) | + 11,45 % |
| • Chapitre 74 (<i>dotations et participations</i>) | + 0,52 % |
| • Chapitre 75 (<i>autres produits de gestions courantes</i>) | + 7,64 % |

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

La section de fonctionnement

Montant global en recettes et en dépenses : 606 094,32 €

Le comparatif budget prévisionnel 2013/CA 2012 est le suivant :

- | | |
|------------|--|
| - recettes | + 10,53 % (<i>hors travaux en régie + 2,17 %</i>) |
| - dépenses | + 36,88 % (<i>hors travaux en régie + 11,25 %</i>) |

Les travaux en régie prévisionnels représentent 51 000 €, contre 12 800 € en 2012.

Les dotations aux amortissements sont supérieures à celles de 2012 ce qui procure une recette supplémentaire à la section d'investissements.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget d'assainissement, comme celui de beaucoup de communes, rencontre des difficultés plus particulièrement en ce qui concerne la section de fonctionnement.

A la section d'investissement les recettes sont induites par :

- le FCTVA
- les amortissements d'investissements
- des subventions

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013
--

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 1611-1 à L 1611-8 portant principes généraux des budgets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 1612-1 à L 1612-20 portant adoption et exécution des budgets

➔ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote du budget primitif de la commune qui se compose du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Les principales orientations de ce budget, son contenu, sont conformes aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

BUDGET PRIMITIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS
11	Charges à caractère général	662 050,00
12	Charges de personnel	997 620,00
65	Autres charges de gestion courante	228 618,00
66	Charges financières	86 453,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00
014	Atténuation de produits	10 000,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00
023	Virement à la section d'investissement	593 780,19
	MONTANT TOTAL	2 625 521,19

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS
002	Excédent antérieur reporté	199 950,19
013	Atténuation de charges	150 000,00
70	Produits des services	100 960,00
73	Impôts et taxes	1 604 233,00
74	Dotations et participations	465 121,00
75	Autres produits de gestion courante	69 942,00
76	Produits financiers	15,00
77	Produits exceptionnels	5 300,00
042	Travaux en régie (opération d'ordre)	30 000,00
	MONTANT TOTAL	2 625 521,19

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS RAR compris
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 306,00
204	Subventions d'équipement versées	318 250,00
21	Immobilisations corporelles	157 776,00
23	Immobilisations en cours	486 740,00
16	Emprunts et dettes	166 670,00
27	Autres immobilisations financières	4 293,00
020	Dépenses imprévues	31 692,19
040	Opérations d'ordre (travaux en régie)	30 000,00
001	Solde d'exécution	281 003,25
	MONTANT TOTAL	1 512 730,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS RAR compris
1068	Excédent antérieur reporté	217 373,25
021	Virement de la section de fonctionnement	593 780,19
13	Subventions d'investissement	277 532,00
16	Emprunt (ECP)	300 000,00
10	Dotations, réserves (hors 1068)	124 045,00
	MONTANT TOTAL	1 512 730,44

Le Conseil Municipal, après délibération

⇒ **ADOPTE** le budget primitif pour l'année 2013 par :

VOTE : pour : 21 contre : 2 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2013

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 1611-1 à L 1611-8 portant principes généraux des budgets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 1612-1 à L 1612-20 portant adoption et exécution des budgets

⇒ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote du budget annexe de l'eau.

Les principales orientations de ce budget, son contenu, sont conformes aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS
011	Charges à caractère général	215 500,00
014	Atténuation de produits	39 500,00
65	Autres charges de gestion courante	115 150,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
68	Dotation aux amortissements	138 952,28
022	Dépenses imprévues	20 000,00
023	Virement à la section d'investissement	75 492,04
	MONTANT TOTAL	606 094,32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS
002	Excédent antérieur reporté	100 668,64
70	Produits des services	419 700,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00
77	Produits exceptionnels	40,00
0412	Opérations d'ordre	85 675,68
	MONTANT TOTAL	606 094,32

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS RAR compris
20	Immobilisations incorporelles	78 550,00
21	Immobilisations corporelles	139 956,64
23	Immobilisations en cours	528 488,00
020	Dépenses imprévues	17 000,00
040	Opérations d'ordre	85 675,68
	MONTANT TOTAL	849 670,32

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS RAR compris
001	Excédent reporté	339 253,06
1068	Autres réserves	78 542,94
021	Virement de la section de fonctionnement	75 492,04
13	Subventions d'investissement	217 430,00
040	Opérations d'ordre	138 952,28
	MONTANT TOTAL	849 670,32

Le Conseil Municipal, après délibération

⇒ **ADOPTE** le budget annexe de l'eau pour l'année 2013 par :

VOTE : pour : 21 contre : 2 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2013
--

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 1611-1 à L 1611-8 portant principes généraux des budgets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 1612-1 à L 1612-20 portant adoption et exécution des budgets

⇒ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote du budget annexe de l'assainissement.

Les principales orientations de ce budget, son contenu, sont conformes aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS
11	Charges à caractère général	123 916,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00
66	Charges financières	15 644,00
67	Charges exceptionnelles	576,42
68	Dotations aux amortissements	68 719,97
023	Virement à la section d'investissement	13 716,00
002	Déficit reporté	25 537,55
014	Atténuation de charges	23 550,00
	MONTANT TOTAL	272 159,94

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS
70	Produits des services	225 372,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
042	Quote part des subventions (op. d'ordre)	45 787,94
	MONTANT TOTAL	272 159,94

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	DEPENSES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS RAR compris
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	65 151,00
21	Immobilisations corporelles	41 858,00
23	Immobilisations en cours	162 624,79
16	Emprunts et dettes	13 716,00
020	Dépenses imprévues	9 000,00
042	Opérations d'ordre	45 787,94
	MONTANT TOTAL	338 137,73

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRES	RECETTES DE L'EXERCICE	CREDITS OUVERTS RAR compris
021	Virement de la section de fonctionnement	13 716,00
13	Subventions d'investissement	201 067,00
10	Dotations, réserves (hors 1068)	11 465,00
040	Opérations d'ordre	68 719,97
001	Solde antérieur reporté	43 169,76
	MONTANT TOTAL	338 137,73

Le Conseil Municipal, après délibération

➔ **ADOPTE** le budget annexe de l'assainissement pour l'année 2013 par :

VOTE : pour : 21 contre : 2 abstention : 0

Le Maire,

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales

➔ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune, sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2012, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les cessions réalisées pendant l'année 2012 sont les suivantes :

- Lot A (Rue des Prairies) parcelle contigüe à la parcelle AK 238 appartenant à l'acquéreur 144 m ²	3 312,00 €
- Lot A (Rue des Prairies) parcelle contigüe à la parcelle AK 282 appartenant à l'acquéreur 200 m ²	3 000,00 €
- Lot A (Rue des Métiers) parcelle contigüe aux parcelles AV 300 AV 18 – AV19 appartenant à l'acquéreur 53 m ²	583,00 €
- Lot A (Impasse de la Font chez Fi) parcelle contigüe aux parcelles AR 49 – 50 – 51 appartenant à l'acquéreur 12 m ²	180,00 €
- Lot A (Rue de la Tiretaine) parcelle contigüe à la parcelle AR 207 appartenant à l'acquéreur 2 m ²	30,00 €
- Lot A (Rue de Lourset et Rue du Barye) parcelle contigüe à la parcelle AB 131 appartenant à l'acquéreur 72 m ²	1 440,00 €

Les acquisitions réalisées pendant l'année 2012 sont les suivantes :

- Dation au lotissement de Bournazet sur les lots cadastrés C N° 1749 de 33 m ² et C N° 1796 de 1820 m ² , soit 1853 m ² afin d'intégrer la parcelle dans l'assiette du lotissement.	
• vente par la mairie à la Société AFC de la parcelle C N° 1298 de 2190 m ² pour 59.130 €	
• en contre partie, la Société AFC remet à la commune une parcelle viabilisée cadastrée section C N° 1749 et 1796 pour 1853m ² dit « lot C » évaluée à 106.359 €	
La commune devra verser une soulte de	47.229,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération ➔ **APPROUVE** le bilan foncier énoncé ci-dessus

VOTE : **pour : 23** **contre : 0** **abstention : 0**

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL
DANS LE CADRE DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NON PROTEGE**

Le Maire,

➔ **PRESENTE** les devis entrant dans le cadre du « patrimoine non protégé » :

- Pour les fresques du chœur de la chapelle de Ternant, il est établi par Monsieur GARRIGOU, artiste fresquite . le devis s'élève à 4 909 € HT (5871,16 € TTC)
- Pour les voutes des fours à pain des villages, les devis sont établis par Madame MELIN, graveur et tailleur de pierre.

	<u>HT</u>
• four à pain du Gressigny	850,00 €
• four à pain de Sarcenat	4 600,00 €
• four à pain du Cheix	1 450,00 €
• four à pain de Fontanas	2 000,00 €
• four à pain de Solagnat	1 350,00 €
• four à pain de Montrodeix	1 800,00 €
• four à pain d'Enval	2 800,00 €
• four à pain des Pierrats	950,00 €
• four à pain de La Font de l'Arbre	<u>800,00 €</u>
TOTAL	16 600,00 €

➔ **INDIQUE** que nous avons la possibilité de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la « *sauvegarde du patrimoine non protégé* » le montant de la subvention peut atteindre 25 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération

➔ **APPROUVE :**

- la réfection des fresques du chœur de la chapelle de Ternant pour un montant de 4 909 € HT (5871,16 € TTC)

VOTE : **pour : 23** **contre : 0** **abstention : 0**

- la réfection des fours à pains des villages pour un montant global de 16 600 € H.T

VOTE : **pour : 23** **contre : 0** **abstention : 0**

➔ **AUTORISE** le Maire à présenter le dossier auprès du Conseil Général pour la demande de subvention dans le cadre de la « *sauvegarde du patrimoine non protégé* ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30